trait toutes ses pensées, tous ses actes. Mais cet apôtre, cet apôtre malgré tout chrétien, qui se manifeste dès l'enfance en Brieux, se heurte en lui à un auteur dramatique ».

C'est donc l'auteur dramatique qui fait l'objet de la seconde partie du discours de M. Mauriac, mais, là encore, dépassant le cadre d'une simple analyse, l'orateur s'élève à des considérations dont nous citerons la principale :

« Reconnaissons-le : théâtre social, théâtre d'amour, cela n'existe pas, ce qui existe, c'est le drame humain. L'histoire du cœur humain, avec toutes ses puissances d'attachement, d'adoration, de haine, a-t-elle beaucoup évolué depuis qu'il y a des hommes et des femmes qui se poursuivent et qui se fuient ».

En finissant M. Mauriac rappelle l'œuvre philanthropique de Brieux et il conclut: « Telle fut la bonté de Brieux. Il croyait avoir perdu la foi, mais il savait que le plus achevé des ouvrages de l'esprit ne vaut pas le moindre mouvement de charité ; en revanche, beaucoup parmi nous qui se flattent de croire à la vie éternelle, ont fait de l'art une idole à qui tout est dû. Heureux l'artiste que ni le talent, ni la gloire, ni les plus beaux triomphes n'ont détourné de nourrir ceux qui avaient faim, d'accueillir ceux qui étaient sans asile, de vêtir ceux qui étaient nus, et de rendre enfin les clartés de l'espérance et de la joie aux blessés des yeux qui ne voient plus la lumière ».

M. André Chaumeix, chargé de répondre, au nom de l'Académie, débute par cette observation : « Tandis que je vous écoutais, je faisais réflexion qu'un romancier, même lorsqu'il lui prend fantaisie de devenir un critique, ne cesse jamais tout à fait d'être un homme d'imagination. »

Et plus loin M. Chaumeix ajoute : « Dans l'histoire littéraire, M. Brieux demeure, selon son vœu, l'occupant paisible du domaine honnête et bien ordonné, que bornent des certitudes qu'il jugeait rassurantes. Vous, monsieur, vous êtes le prince orageux des inquiétudes infinies ».

Et maintenant, c'est le tour de M. François Mauriac de voir son œuvre jugée par M. Chaumeix :

« C'est que votre œuvre a, tout entière, une haute intention morale. Il y a en vous une puissance de sarcasme, une ardeur satirique qui donne un dur relief à votre œuvre. Vous avez tracé des portraits impitoyables, vous ne leur pardonnez rien. Vous êtes le grand maître de l'amertume ».

Et c'est sur cette note que termine M. Chaumeix :

« Alors, au brillant et troublant cortège des possédés qui peuplent vos livres, vous opposerez, avec ravissement, ce beau cortège de vivants, qui, dans ce grand drame de la tentation, dont vous êtes le peintre pathétique, ont été, avec simplicité, des vainqueurs. Ce sont eux, en vérité, qui méritent d'être comparés à ces parfums légendaires de la mer Erythrée qui, voguant sur les flots, au-devant des voyageurs, leur annonçaient l'approche d'un royaume merveilleux, car ce sont eux qui nous portent, ici-bas, ce qui est le plus cher à votre pensée : un message de l'infini ».

LE PROJET FINANCIER

(Suite de la première page)

Le précompte

En ce qui concerne la fraude fiscale, le Gouvernement prévoit l'institution du précompte, déjà accepté dans ses grandes lignes par la Chambre des députés. Mais ce régime sera facultatif : Toute personne pourra s'y soustraire en présentant à l'établissement où elle encaissera ses coupons une carte d'identité fiscale délivrée par l'administration des Contributions directes. Cette formalité ne sera pas exigée des porteurs de titres de rente et de fonds publics.

Les économies

L'effort d'économies du Gouvernement doit résulter, en premier lieu, d'une réforme administrative comportant l'interdiction de toute création d'emploi nouveau et, au contraire, des suppressions d'emplois et de services, un ralentissement du recrutement et la faculté de suspendre l'effet pécuniaire du premier avancement dont bénéficiera chaque fonctionnaire après la promulgation de la loi. Le produit de cette réforme est évalué, pour la première année d'application, à 470 millions.

L'achèvement de la révision des indemnités doit procurer une économie déjà chiffrée par le précédent gouvernement, à 400 millions. Des suppressions d'offices, avec réduction corrélative des subventions de l'Etat, sont prévues à concurrence de 50 millions. Des modifications dans la procédure d'instruction des demandes d'assistance déjà proposées par MM. G. Bonnet et Lamoureux, sont chiffrées à 150 millions.

Un reversement de la caisse générale de garantie sur les revenus de son boni procurera au Trésor une économie de 80 millions, sans que l'équilibre financier de la loi sur les assurances sociales soit en rien affecté par cette mesure.

Les fonctionnaires

En ce qui concerne les fonctionnaires, le Gouvernement n'a voulu envisager que l'avantage de sécurité dont ils bénéficient et qui prend toute sa valeur en période de crise économique. La retenue prélevée déjà sur leurs traitements pour la constitution de leur retraite est majorée de quatre points, à titre exceptionnel, pour l'année 1934.

Cette majoration, d'ailleurs, vient en atténuation des dépenses qu'impose à l'Etat le service des pensions civiles. Le produit en est évalué à 374 millions. Une contribution identique est demandée aux bénéficiaires de pensions civiles.

Il est à noter, en effet, que la mesure n'étant prévue que pour un an, aucun des retraités qui la subira en 1934 sur sa pension ne l'aura supportée sur son traitement. Cette retenue spéciale aux pensionnés procurera une économie de 137 millions.

Par un sentiment de sollicitude envers les plus modestes serviteurs ou anciens serviteurs de l'Etat, les retenues ne frapperont que les pensions supérieures à 6.000 francs et les traitements supérieurs à 9.000 francs.

UN ENFANT EST RENVERSÉ PAR UNE AUTO AU PASSAGE A NIVEAU DE SANTES

Jeudi après-midi, au passage à niveau de Santes, sur la ligne de Lille à Béthune, le fils de la garde-barrière, Jean Vasseur, âgé de 4 ans, a été renversé par une auto conduite par M. Van de [illegible], chauffeur à Haubourdin.

Le garçonnet, qui a la cuisse gauche fracturée, a été conduit à l'hôpital Saint-Sauveur à Lille.

L'INAUGURATION DE LA POLYCLINIQUE SAINT-PHILIBERT A LILLE

(Suite de la première page)

LA VISITE DE L'ÉTABLISSEMENT

Sous la conduite de MM. Jacques et André Barbotin, les éminents architecte et ingénieur technique qui ont présidé à cette remarquable réalisation, a lieu la visite détaillée des locaux.

Donnons-en d'abord une explication générale :

La Polyclinique Saint-Philibert se compose de trois parties: 1° Un Dispensaire; 2° Un certain nombre de lits pour hospitalisation de malades indigents; 3° Une Maison de santé.

Le Dispensaire réunira dans un même bâtiment tous les services de consultations précédemment installés à la Clinique Saint-Camille, à la Clinique Saint-Raphaël et à l'Asile des Cinq Plaies.

Les services de consultations de gynécologie, de nourrissons et de maternité continueront à fonctionner à la Clinique Saint-Raphaël et le service de consultations des maladies des enfants à l'Hôpital Saint-Antoine, boulevard Victor-Hugo.

Les lits pour malades pauvres seront disposés dans des dortoirs installés aux étages supérieurs des mêmes bâtiments et au rez-de-chaussée de l'aile droite des anciens bâtiments de la Maison Saint-Camille.

La Maison de santé, agrandissement de la Clinique Saint-Camille, comprend les services d'oto - rhino - laryngologie, d'ophtalmologie, de dermatologie, des voies urinaires, des maladies de la bouche, de médecine générale avec consultations spéciales pour les maladies nerveuses, mentales, de l'estomac, les maladies des voies respiratoires, de chirurgie, de radiologie.

C'est donc une Polyclinique complète, aménagée avec tous les besoins de la technique nouvelle des services de consultations.

Un hall d'attente, avec bureau d'inscription, permet de diriger les malades sur le service qui les intéresse.

Si nous reprenons en détail la description des lieux, nous voyons que les services de consultation comprennent, selon chaque spécialité, leurs postes d'examen ou de traitement et les salles d'opérations, de radiologie et de radiothérapie; tout cela, bien entendu, installé selon les plus strictes prescriptions de la science.

La Maison de santé comprend quatre étages et un sous-sol. Elle est en communication avec la Clinique Saint-Camille au sous-sol, aux 1er, 2e et 3e étages.

Au sous-sol, une cuisine avec appareils au gaz permettant de nourrir deux cents personnes.

Au premier étage, chambres particulières isolées du couloir par un tambour, supprimant le bruit. Le sol des couloirs et celui des chambres sont recouverts de tapis de liège de 7 m/m. d'épaisseur.

Le deuxième et le troisième étages sont réservés aux dortoirs de quatre à six lits, qui comportent tout le confort des chambres particulières.

Au quatrième étage, le service des salles d'opérations. Ce service comprend deux salles d'opérations aseptiques, ayant chacune leur salle de préparation ou d'anesthésie; une salle d'opérations sous rayons X, un service d'opérations septiques, etc...

Des appareils de diathermie, bistouri électrique, aspiration et moteur chirurgical donneront toutes les facilités pour opérer sûrement et facilement et suivant tous les besoins de la technique moderne, avec le minimum de personnes dans les salles d'opérations.

La note générale est de netteté et d'élégance sans luxe.

LE DÉJEUNER

A midi 30, à l'Hôtel Académique, Mgr le Recteur recevait à déjeuner les promoteurs et les réalisateurs de l'œuvre. S. Em. le cardinal Liénart présidait, ayant à ses côtés NN. SS. Chollet, archevêque de Cambrai, Dutoit, évêque d'Arras; Jansoone, évêque auxiliaire de Lille; Lesne, recteur; M. Eug. Duthoit.

Dans une allocution du meilleur esprit académique, **Mgr Lesne** se plut, au dessert, à relever les deux visages aimables de l'assemblée: d'un côté, les initiateurs et les réalisateurs de la Polyclinique Saint-Philibert; de l'autre, les doyens des Facultés, les présidents de leurs associations, les directeurs des œuvres sociales venant célébrer le début de l'année universitaire de la meilleure manière qui soit, en fêtant la naissance d'un membre universitaire nouveau.

Très délicatement, Mgr Lesne rendit hommage aux architectes et aux chefs d'entreprise, ainsi qu'à S. Em. le cardinal et aux archevêques et évêques de la province à qui, sur un plan supérieur, a appartenu l'initiative.

Au nom du Conseil supérieur de l'Université, **S. Em. le cardinal Liénart** dit alors son admiration, celle de NN. SS. Chollet, Dutoit et Jansoone, pour l'œuvre accomplie et leurs félicitations au Conseil d'administration de l'Université d'avoir osé entreprendre une œuvre si importante et de l'avoir si bien exécutée. Car il n'est pas toujours commode d'oser quand il ne faut compter pour accomplir que sur la générosité. Mais la maîtrise de Mgr le Recteur, qui joint l'entrain à la pondération, a mené l'œuvre à son terme.

Ayant exprimé ses vœux pour l'année universitaire commençante et remercié le corps professoral et les bienfaiteurs de l'Université, le cardinal Liénart dit son espoir de voir celle-ci s'affirmer de plus en plus et forcer l'attention.

Son Eminence voulant récompenser en M. l'abbé Glorieux les éminents services rendus à l'œuvre universitaire catholique par le doyen de la Faculté de théologie, annonça sa nomination au titre de chanoine honoraire.

LA SÉANCE SOLENNELLE

Une assemblée d'élite, remplissant le vaste parterre de l' « Aula Maxima », se lève à 3 heures pour saluer l'entrée solennelle du cardinal, des évêques, du recteur, du corps professoral de l'Université en toge, précédés du massier et des huissiers.

LES DISCOURS

Mgr LESNE
L'histoire des services hospitaliers de la Faculté de médecine

Les membres du brillant cortège prennent place sur l'estrade et Mgr Lesne, recteur, fait un magistral historique des services hospitaliers de la Faculté libre de médecine, aboutissant à la fondation de la Polyclinique Saint-Philibert.

Tout est parti de l'initiative et de la générosité des deux bienfaiteurs de l'Université, Camille Féron-Vrau et Philibert Vrau. La clinique séparée par maladie, par sexe, par âge, système conçu en 1875 par le docteur Camille Féron, c'était déjà tout le programme de la nouvelle polyclinique, programme hardi pour l'époque.

Maisons Saint-Camille, Saint-Ernest, Saint-Raphaël, Hôpital des enfants Saint-Antoine, maternités, dispensaires, Ecole de sages-femmes, Mgr le Recteur rappelle comment a été tissé, comment fonctionne, et grâce à quelles générosités, ce réseau d'institutions du bienfait desquelles on fournira un significatif aperçu en disant que, depuis 1875, plus d'un million de consultations ont été données dans les dispensaires.

Avec la nouvelle venue, la Polyclinique, nous sommes loin de la banale pièce à tous usages. Ce qui est nouveau, c'est le groupement des services ayant chacun leur place distincte. Nous y avons une sorte de centrale où tous les aiguillages peuvent s'opérer au mieux de l'intérêt des malades pauvres. Ceux-ci ne doivent rien rapporter, mais ils ne doivent pas non plus rien coûter à l'Université. Il faut donc compter à la fois sur la confiance des services d'Assurances sociales et sur la générosité des particuliers.

Mgr Lesne félicite de leur œuvre modèle les architectes du nouvel établissement. Son discours s'achève par un hommage plein de cœur et chaleureusement applaudi aux dévouées religieuses sur les services de qui l'on peut toujours compter et aux médecins dont la science est admirable et le désintéressement au-dessus de tout.

M. LE DOCTEUR CAMELOT
Ce que la Faculté veut faire de la nouvelle Polyclinique

L'éminent doyen de la Faculté de médecine, M. le docteur Camelot, va faire comprendre avec une éloquente clarté ce qu'est la Polyclinique Saint-Philibert, ce que la Faculté de médecine veut en faire. Ce qui transparaîtra dans ce discours et impressionnera l'auditoire, c'est le profond esprit de foi et d'agissante charité qui inspire de tels savants et rend leur œuvre plus belle et plus humaine.

Ce qu'est Saint-Philibert? Une polyclinique où seront rassemblés presque tous les services spéciaux, ayant des salles assez nombreuses pour éviter la promiscuité des grands hôpitaux.

Ce qu'en fera la Faculté? Elle s'en servira pour faire des médecins; elle y formera les élèves au diagnostic. La spécialisation et le rapprochement des services permettra leur coordination et facilitera aux médecins leur collaboration dans l'intérêt de la science. C'est donc une œuvre de science, d'enseignement, de charité qui profitera aux malades dont la guérison est l'unique but de la science.

Répondant à certaines questions posées dans le corps médical, M. le docteur Camelot souligne que rien n'est changé à l'esprit qui régit les établissements de la Faculté de médecine. A des services d'enseignement, il faut des malades, à condition que ce soient des indigents à qui la gratuité des soins soit assurée.

Mgr CHOLLET
fait un émouvant tableau des floraisons de la charité chrétienne

Mgr l'Archevêque de Cambrai exalte dans la Polyclinique Saint-Philibert l'œuvre de science, l'œuvre de foi, l'œuvre de charité, sous le régime de la liberté.

Liberté qui a été bien précaire, remarque Mgr Chollet. Situation qui permet de dire: MM. les Professeurs, vous êtes des braves, car vous avez travaillé sur la pente d'un volcan.

Quoi d'étonnant que des merveilles aient été accomplies quand on se rappelle les noms des savants qui se sont donnés à cette œuvre; quand on a connu la foi des frères Vrau; le zèle d'un Mgr Monnier pour la formation du clergé; le dévouement des zouaves pontificaux que le Nord a donnés; quoi d'étonnant quand on a éprouvé les ingéniosités de vos charités royales, quand on a vu comment les Sœurs de Sainte-Marie d'Angers, les Augustines de Cambrai, les religieuses de Niederbronn, on a puisé dans la sensibilité féminine pour que l'amour de Dieu devienne l'amour du prochain.

Ah ! si la liberté était laissée pleine et entière à la charité chrétienne, reprend Mgr Chollet, à la variété de ses inspirations; si l'impiété et la cupidité n'avaient pas renversé les institutions charitables créées par la sollicitude de nos frères pour les malheureux, j'ose dire que des institutions actuelles comme les Assurances sociales mêmes auraient été sans objet.

Et l'archevêque de Cambrai fait un éloquent tableau des magnifiques, ingénieuses, délicates floraisons de la charité chrétienne de nos ancêtres. Quel vallon n'avait sa « Maison-Dieu »? Quel sommet était inaccessible à la charité qui gravit aujourd'hui jusqu'au montagne du Thibet. Elle s'installait pour les voyageurs sur les chemins qui menaient à Saint-Jacques de Compostelle ou autres lieux de pèlerinage; elle jetait des ponts sur les rivières, présente partout.

Laissez-la libre de déployer ses ailes, elle descend sur les léproseries, monte le calvaire des cancéreux, franchit les prisons et c'est encore elle qui monte sur l'échafaud pour donner au condamné rejeté par la société, mais repentant, le baiser du Christ.

L'émouvante péroraison de Mgr Chollet a été longuement applaudie.

Les MÉDAILLES de l'ANNÉE 1932-33

Les médailles décernées par l'Université pour l'année 1932-33 ont été proclamées en fin de séance.

Nous en publierons demain la liste.

M. Emile Bornay est nommé procureur général à Douai

Nous apprenons avec plaisir la nomination comme procureur général près la Cour d'appel de Douai, de M. Emile Bornay, actuellement procureur de la République à Lille.

M. Bornay est né le 2 janvier 1881, à Saint-Pol-sur-Ternoise. Il sortit des Facultés de Paris pourvu de son diplôme de docteur ès-sciences juridiques et, en 1902, il entra au barreau de Douai qu'il quitta bientôt pour passer dans la magistrature. De 1906 à 1907, il fut attaché à la Chancellerie. Il fut ensuite nommé substitut à Coutances, puis à Saint-Omer. En 1913, M. Bornay fut nommé procureur de la République à Avranches.

Pendant la guerre, M. Bornay fit tout son devoir et reçut la croix de guerre. En 1920, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur et en 1930, chevalier de l'ordre de Léopold.

En 1917, M. Bornay fut nommé substitut du procureur général à la Cour de Caen ; le 22 mai 1924, il devint avocat-général à la Cour d'appel de Poitiers. Enfin, il fut nommé procureur de la République à Lille, le 4 mai 1927.

M. Bornay, qui sera beaucoup regretté à Lille où il comptait de nombreux amis, remplacera M. Beylot, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Les objectifs de l'Allemagne hitlérienne

Dans un document ultra-confidentiel adressé aux agents diplomatiques allemands, le Bureau central de la propagande de Berlin leur expose les buts véritables de la politique hitlérienne et précise comment, pour les dissimuler, doit s'exercer leur action, spécialement dans les deux Amériques.

C'est le *Petit Parisien* qui a révélé hier ce document.

On y voit notamment proclamer par le bureau officiel de propagande :

1° Que l'adversaire irréconciliable de l'Allemagne démocratique aussi bien que de l'Allemagne nationale-socialiste est la France, suivant les termes mêmes d'Hitler dans son livre « Mein Kaempf ».

2° Que l'Angleterre étant le partenaire de la France le plus fort et le plus dangereux pour l'Allemagne, tous les efforts de cette dernière s'attachent à troubler les rapports entre les deux pays :

3° Que des tentatives sont actuellement en cours d'exécution, pour troubler les alliances politiques et militaires françaises ;

4° Que l'Allemagne s'efforce, en particulier, d'empêcher la consolidation de la situation dans les Balkans ;

5° Que le Reich ne veut plus supporter le Diktat de Versailles et qu'il en envisage la révision par des négociations et, au besoin, par une autre méthode, c'est-à-dire, la force ;

6° Que la restitution de la Sarre figure au premier plan des revendications allemandes, mais que le Reich, en dépit du traité et des accords de Locarno, maintient ses droits inaliénables sur l'Alsace-Lorraine ;

7° Que si elle use actuellement de ménagements vis-à-vis de la Pologne, l'Allemagne n'abandonne nullement, pour l'avenir, ses revendications en ce qui concerne ce pays ;

8° Que l'objectif final de la politique extérieure naziste est en effet la récupération de tous les territoires voisins du Reich où existe une minorité allemande ;

9° Que la restitution directe et non par l'intermédiaire de la S.D.N. des colonies allemandes figure parmi ses objectifs ;

10 Enfin, que l'Allemagne exige l'égalité de droits absolue en matière d'armements, avec exclusion de tout contrôle international, même généralisé.

Le *Petit Parisien* fait suivre la publication de ce document du commentaire suivant :

« Il est probable que l'authenticité de cette pièce qui met en pleine lumière le vrai visage des maîtres du IIIme Reich et dont le caractère écrasant n'échappera à personne, fera l'objet d'un démenti de la part du docteur Gœbbels ou de la Wilhelmstrasse.

» Nous l'attendons, nous n'hésitons pas, dès maintenant, à garantir de la façon la plus formelle non seulement cette authenticité, mais l'exactitude absolue de la traduction que nous publions. »

Et en effet, dès jeudi soir, l'Agence Wolf, de Berlin, communiquait un démenti officiel. Le communiqué se borne à démentir en bloc les révélations du *Petit Parisien* sans opposer à aucune d'elles absolument rien qui soit de nature à les infirmer.

L'accident du gravier de Mouvaux, à Bondues

LE CHARIOT RENVERSÉ ET L'AUTO QUE CONDUISAIT M. CATTEAU
A gauche, la victime, M. HENRI VANDAELE (Photo du J. de Rx.)

Nous avons signalé hier l'accident d'automobile qui s'est produit à Bondues, le long du gravier de Mouvaux.

M. Henri Vandaele, 24 ans, demeurant rue de Gheluwe, à Becelaere (Belgique), au service de M. Albert Bourelle, ferme de la Rive, gravier du Christ, à Bondues, se rendait à Tourcoing avec un chariot chargé de 2.800 kilos de pommes de terre. Il était parvenu à proximité de l'estaminet de l'« Epi d'Or » quand, en sens inverse, survint une automobile qui au passage l'accrocha. L'infortuné « carreton » alla rouler sur la chaussée quelques mètres plus loin, inerte et sanglant.

Cependant, l'auto allait à 35 mètres de là, verser dans le fossé qui borde la route en face de l'estaminet Lefebvre, tandis que l'attelage, pris soudain de panique, s'emballait et faisait basculer le chariot dans le fossé, à quelques centaines de mètres du lieu de l'accident.

Le conducteur de l'auto, M. Alfred Catteau, 30 ans, garagiste-mécanicien, rue des Frères Marescaux, hameau de La Bassée, à Linselles, avait pu sortir sans dommage de sa voiture, et aussitôt s'était porté au secours de la victime. Le malheureux charretier ne donnait plus signe de vie.

Quelques instants plus tard, M. le docteur Cuisinier, de Linselles, ne put que constater la mort. L'infortuné avait une fracture de la colonne vertébrale; une fracture ouverte des deux jambes, des contusions à la tête, des ecchymoses et des plaies en maintes parties du corps.

Quelque temps après, les gendarmes de Tourcoing, avertis par téléphone, arrivaient à leur tour sur les lieux et firent transporter le corps au dépôt mortuaire de l'hospice.

M. Catteau affirme qu'il ne roulait pas à une vitesse excessive. Il est possible que l'auto ait dérapé sur la chaussée rendue glissante par la pluie. Il est possible aussi que le domestique ne se soit pas assez garé pour permettre le passage de l'auto.

Ajoutons que M. Alfred Catteau est un automobiliste professionnel. Il est connu pour sa prudence et son sang-froid.

Vers 17 h., le Parquet de Lille est arrivé sur les lieux. Il était composé de MM. Davenet-Berthier, juge d'instruction; Perrier, substitut du Procureur de la République et Hartung, greffier, et M. le docteur Vielden, médecin-légiste.

Les magistrats qui se sont rendus aussitôt au gravier de Mouvaux se sont fait expliquer par M. Alfred Catteau, les circonstances de l'accident, cependant que M. le docteur Vieldent se rendait à l'hospice pour procéder à l'autopsie du corps de la victime.

M. Alfred Catteau a été remis en liberté mais toutefois inculpé d'homicide involontaire. D'autre part, le juge d'instruction a commis M. Gossart, ingénieur à La Madeleine pour effectuer une expertise.

Dans la matinée de jeudi, la famille de la victime, qui avait été informée avec tous les ménagements possibles, est arrivée à Bondues.

La nouvelle de l'accident s'est bien vite répandue à Becelaere et dans les environs où les parents de M. Vandaele jouissent de l'estime de tous. Le père est employé à l'Hôtel de Ville de Vlamertinghe et receveur communal de cette localité. Il avait quatre enfants dont la victime était l'aîné. Quant à Mme Vandaele, elle exploite avec ses trois autres enfants une petite ferme rue de Gheluwe, à Becelaere, commune voisine de Vlamertinghe.

M. Henri Vandaele était occupé à la ferme de la Rive depuis trois ans. C'était un garçon courageux et d'excellente conduite, pour lequel son patron, M. Albert Bourel avait beaucoup d'estime. M. Henri Vandaele s'était engagé dans cette ferme pour y apprendre surtout la culture, comptant plus tard reprendre une ferme à son compte.

Les funérailles auront lieu à Becelaere où le corps sera transporté probablement aujourd'hui vendredi.

La question des produits finis serait bientôt liquidée

Au cours de son assemblée générale, l'Association des nouveaux attributaires a décidé, à l'unanimité, de demander au Gouvernement l'application immédiate de la loi du 14 avril 1932, et a donné mandat à son bureau de faire toutes les démarches utiles.

A cet effet, M. Seulfort, accompagné de M. Boutemy, vice-président, représentant le textile, et des délégués des Aciéries de Longwy et des Hauts-Fourneaux et Forges de Denain et Anzin, a été reçu par M. Abel Gardey, ministre du Budget, à qui fut remis un exemplaire du procès-verbal et du vœu de l'assemblée du 27 octobre dernier.

Des déclarations qu'a faites M. Seulfort à l'issue de cette entrevue, il ressort que la question des produits finis va recevoir sous peu sa solution, c'est-à-dire l'application de la loi.

« Le principe même de l'autorité du Parlement, a déclaré M. Seulfort, ne peut être plus longtemps mis en échec. Le problème des produits finis qui intéresse plus de 1.500 établissements industriels du Nord et de l'Est est un chapitre essentiel de la Reconstitution puisqu'il porte sur un chiffre total de 1 milliard 200 millions d'après les écritures au crédit et au débit du compte de compensation.

» Cette question fait même partie intégrante du grand problème de rénovation nationale qui est posé devant le Gouvernement par la crise mondiale.

» Il serait vain, a ajouté M. Seulfort, d'espérer un rétablissement de la confiance si une loi pouvait par la seule volonté d'une infime minorité de citoyens rester lettre morte ».

UN ENFANT IMPRUDENT EST GRAVEMENT BLESSÉ A RACHES

Jeudi, Jean Grammont, 12 ans, profitant d'un moment d'inattention de son père, marchand de cycles à Raches, prit quelques morceaux de carbure dans un tonneau et les plaça dans un bidon plein d'essence, auquel il mit le feu.

Le dégagement de gaz fut tellement fort qu'une violente explosion se produisit, projetant l'enfant au-dessus d'une palissade.

Jean Grammont, dont l'état est grave, a été transporté à l'Hôtel-Dieu de Douai.

LE CABINET BOLIVIEN A DÉMISSIONNÉ

Buenos-Aires, 16 novembre. — Selon des informations de Bolivie, le Cabinet entier a démissionné.

L'assassinat de la cabaretière lilloise

Van Sante, l'individu arrêté à Paris, semble de plus en plus compromis, car la montre qu'il donna à son amie est bien celle de la victime

C'est maintenant avec l'espoir d'arriver à un résultat positif que les enquêteurs poursuivent leurs investigations au sujet du meurtre de Mlle Averlon, la cabaretière du boulevard Bigo-Danel, à Lille.

En effet, la piste dont nous parlions hier semble conduire peu à peu à la vérité, car plusieurs témoignages viennent confirmer les soupçons que l'on a sur Van Sante, l'homme arrêté à Paris.

Avant de poursuivre, nous tenons à revenir sur les circonstances dans lesquelles a rebondi cette affaire.

COMMENT UNE DÉNONCIATION AMENA LA DÉCOUVERTE DE LA MONTRE

Maintenant que la police lilloise a opéré en toute tranquillité, il nous est permis de dire comment la montre fut découverte à Lille et non à Paris.

Il y a une huitaine de jours, M. Sabaterie, chef de la Sûreté de Lille, apprenait par un individu que Van Sante, arrêté à Paris pour le cambriolage de l'Hôtel du Cygne, à Carvin, connaissait une femme de Lille qui aurait pu le renseigner sur le meurtre de Mlle Averlon, la cabaretière du boulevard Bigo-Danel.

Des recherches furent entreprises pour retrouver cette femme et samedi, les inspecteurs la conduisirent devant M. Sabaterie.

Le magistrat l'interrogea et elle raconta que Van Sante, son ami, était généreux et lui faisait assez souvent des cadeaux. Pour preuve de ce qu'elle avançait, elle ouvrit son sac et en sortit une montre de dame en argent qu'elle avait reçue en août dernier.

Suffisamment renseigné et sachant que lors de la levée des scellés, après le crime du boulevard Bigo-Danel, les parents de la victime avaient constaté la disparition d'une montre de dame, en argent également et dont la description répondait à celle qu'il avait en main, M. Sabaterie renvoya la femme et conserva la montre.

Le lendemain dimanche, il présentait l'objet au frère de Mlle Averlon, qui ne put préciser s'il appartenait à la cabaretière lilloise. Par contre, sa fille, Mlle Averlon, affirma que la montre qu'elle avait devant les yeux était bien celle de sa malheureuse tante.

DES TÉMOIGNAGES AFFIRMATIFS

Jeudi après-midi, M. Sabaterie a interrogé une personne qui fut, pendant quarante ans, l'amie de la victime. Pour elle, il n'y a aucun doute: la montre d'argent est bien celle de Mlle Averlon. Elle fut achetée, il y a une trentaine d'années, et a subi depuis un certain nombre de réparations.

Mais le témoignage le plus important est celui du bijoutier qui effectua les réparations. Retrouvé par l'inspecteur Berte, qui le cherchait depuis mercredi, M. Makereel, horloger, rue Masséna, à Lille, s'est prêté de bonne grâce à l'examen de la fameuse montre. Il a déclaré qu'il la reconnaissait et qu'il l'avait réparée en 1924. M. Makereel était le bijoutier de Mlle Averlon depuis de nombreuses années et avait arrangé pour elle, non seulement la montre, mais aussi une horloge et quelques bijoux.

En 1924, M. Makereel avait remarqué sur le couvercle intérieur la mention « Dix rubis ». Il avait eu la curiosité de les compter et n'en avait trouvé que huit. Et, en effet, la montre trouvée sur l'amie de Van Sante n'a que huit rubis. Le bijoutier a aussi reconnu les points d'or qui la garnissent intérieurement.

Comme on le voit, on a tout lieu de croire qu'il s'agit bien de la montre de Mlle Averlon, d'autant plus que la Sûreté possède aussi quatre témoignages également affirmatifs.

Il ne reste plus qu'à interroger Van Sante sur la provenance de ce bijou.

LE CAMBRIOLAGE DE CARVIN

Jeudi, à midi, est arrivé à Béthune Serge Olin, demeurant à Versailles, arrêté dans cette ville sur mandat de M. Masson, juge d'instruction, pour participation au cambriolage de l'Hôtel des Cygnes, au Pont-Maudit, à Carvin.

Serge Olin est allé rejoindre à la prison, Houdebert et Douterlingue, ses complices.

Il ne manque plus que le quatrième inculpé, Joseph Van Sante.

LA CHAMBRE A VOTÉ LE STATUT DE L'ARMÉE DE L'AIR

Paris, 16 novembre. — Dans sa séance de jeudi matin, la Chambre s'est occupée de la proposition de loi de M. Gratien Candace, tendant à la création de zones franches maritimes et fluviales.

Finalement, la question préalable proposée par M. Le Mire, mise aux voix, est adoptée par 360 voix contre 165. La séance est levée à 11 h. 40.

L'après-midi, la séance est ouverte à 15 h. 35, sous la présidence de M. Moncelle. Le président donne la parole à M. Albert Sarraut, qui monte à la tribune et dépose le projet de loi de redressement financier, comportant répression de la fraude fiscale et des mesures d'économies.

M. Malvy dit que la Chambre pourra donc en discuter mardi.

Le projet est renvoyé à la Commission des finances.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi fixant le statut organique de l'armée de l'air.

Les 28 articles du projet sont adoptés sans débat avec deux amendements de MM. Appel et Brocard. L'ensemble du projet de loi mis aux voix par scrutin, est voté par 528 voix contre 19.

Prochaine séance demain 15 h. (Interpellations sur la politique agricole).

Le redoutable malfaiteur belge Marius Paquet s'est évadé de la prison de Cuincy

Emile Paquet, âgé de 23 ans, né à Montigny-sur-Sambre, ouvrier ajusteur, sans domicile fixe, arrêté récemment à Bray-Dunes pour vols qualifiés commis en Belgique, notamment à Charleroi, et qui se trouvait en instance d'extradition à la Maison d'Arrêt de Cuincy, s'est évadé au cours de la nuit de mercredi à jeudi dans les circonstances suivantes :

Sans le concours d'aucun outil, Paquet qui avait fait sauter quelques briques et agrandi le trou qui sert de logement à la « tinette », réussit à sortir de sa cellule et à gagner les portes qui donnent sur la cour de la prison sans être vu.

Bénéficiant d'un concours de circonstances extrêmement favorables, et après avoir brisé une serrure, il gagna sans bruit la porte qui donne sur la rue, l'escalada puis, passant entre les barreaux de fer qui surmontent cette porte, sauta dehors. Il était libre.

Avisé le matin par M. le Bouter, surveillant-chef, M. Leroux, avocat général, se rendit sur place et fit son enquête. M. le Directeur de la Maison Centrale de Loos qui était également présent, interrogea divers surveillants chargés de la ronde et établit son rapport.

Toutes les brigades de gendarmerie sont alertées, mais en dernière heure Paquet n'était pas encore arrêté.

Un sexagénaire frappe d'un coup de couteau son ancienne amie à Pont-à-Vendin et prend la fuite

Il y a quelque temps, à la suite d'une discussion, un sujet belge, Yvon Kestelot, 60 ans, domicilié actuellement à Annay-sous-Lens, mettait à la porte de chez lui, son amie Amélia Beaucourt, 45 ans, qui s'en fut demeurer rue du Marais, à Pont-à-Vendin.

Ayant appris que son ex-amie cherchait à se marier, Kestelot s'arma d'un couteau et se mit à sa recherche.

L'ayant retrouvée il se jeta sur elle et lui porta un coup de couteau au bas-ventre, la blessant peu grièvement.

Kestelot qui avait été d'abord maîtrisé par deux hommes qui se trouvaient là, réussit à s'enfuir. Il est activement recherché.

Dernière Heure

Les deux aviateurs français tombés en Guinée portugaise ont-ils échappé aux cannibales ?

Paris, 16 novembre. — Un radio télégramme expédié par le gouverneur de l'A.O.F. laisse espérer que l'adjudant-chef Cate et le sergent-mécanicien Eree, de la base aérienne de Dakar, disparus depuis le 30 juin, auraient réussi à s'enfuir.

L'importation des tissus en Belgique

Bruxelles, 16 novembre. — Le « Moniteur » publiera vendredi un arrêté royal subordonnant à la production préalable d'une autorisation spéciale délivrée par le ministre de l'Industrie, l'importation de tissus, articles de bonneterie, vêtements pour hommes et pour femmes, cravates, faux cols et manchettes.

Pour les vieux travailleurs

Paris, 16 novembre. — La Commission d'assurance et de prévoyance sociale a adopté le principe d'une allocation annuelle de 400 fr. pour les travailleurs ayant eu 60 ans, lors de la promulgation de la loi sur les Assurances sociales

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 16 novembre.

Importations, 384; Américain, hausse 13; Brésilien, baisse 13; Egyptien, baisse 15 à 16.

Terme	New-York Préc.	New-York Jour	Nouv. amst.	Nouv. amst.	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour
Disp. ...	10.20	10.40	—.—	—.—	9.94	10.08
Nov. ...	9.95	10.09	—.—	—.—	—.—	—.—
Déc. ...	10.05	10.20	—.—	—.—	9.99	10.13
Janv. ...	10.14	10.30	—.—	—.—	10.08	10.22
Fév. ...	10.20	10.35	—.—	—.—	—.—	—.—
Mars ...	10.27	10.42	—.—	—.—	10.24	10.38
Avril ...	10.34	10.49	—.—	—.—	—.—	—.—
Mai ...	10.41	10.56	—.—	—.—	10.38	10.50
Juin ...	10.49	10.61	—.—	—.—	—.—	—.—
Juil. ...	10.55	10.67	—.—	—.—	10.50	10.63
Août ...	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Sept. ...	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Oct. ...	10.88	10.78	—.—	—.—	10.60	10.83

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique 1.000; aux ports du Golfe, 24.000; aux ports du Pacifique, 16.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne 15.000; France et Continent, 13.000; Japon et Chine, 15.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres: Sur Paris, 82.34; sur Bruxelles 230.80; Esc. hors banque, 1 1/16; Prêt court terme, 0 ½.

New-York: Sur Paris, 6.46; sur Londres 23.05.

SUCRES. — Clôture. — Ventes: 31.000 tonnes. — Cuba prompte livraison, 315.00. — A terme: Sur janvier, 122.00; mars, 126.00; mai, 133.00; juillet, 139.00; septembre 144.00; décembre, 118.00.

LES VENTES DE LAINES

A ROUBAIX

La dernière série des ventes publiques de laines de l'année s'est ouverte jeudi à la Bourse de Roubaix, dans une excellente animation.

Le matin, M. Pierre Parent, courtier assermenté, offrit des écarts de triage, déchets de peignage et des blousses. Tout le catalogue fut vendu à des prix en hausse sur les enchères précédentes, confirmant pleinement les pourcentages constatés la veille à Tourcoing.

L'après-midi furent offerts des déchets de filature et de tissage.

L'ensemble du catalogue fut vendu à des prix en faveur des vendeurs.

Sydney, 16 novembre. — Clôture en tendance à la hausse. Tous pays très actifs.

Albury, 16 novembre. — Marché très animé. Cours très fermes en faveur des vendeurs.

Les prochaines ventes de Londres auront lieu du 21 novembre au 6 décembre. On y offrira 113.500 balles, réparties comme suit: 56.000 balles d'Australie, 53.000 balles Nouvelle-Zélande, 2.000 balles du Cap, 2.500 balles de Puntas.